



Cfdt:

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

LE 25 OCTOBRE 2018

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

En réunion DP, les esprits s'échauffent et le climat se refroidit

La réunion des délégués du personnel du mois de septembre 2018 s'étant déroulée dans une atmosphère particulièrement pénible, la CFDT a souhaité faire une déclaration préalable en début de la réunion d'octobre. Echauffement climatique oblige et preuve de la bonne ambiance, la direction a refusé tout net que cette déclaration soit portée au compte-rendu. La CFDT l'a donc transformée en question en séance, dont vous trouverez la réponse dans le compte-rendu de la direction. Si la direction ne veut pas que les DP s'énervent, encore faudrait-il qu'elle réponde plus souvent aux questions qui lui sont posées.

DÉBAT SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



Combien de fois avons-nous dû reposer une question parce que la direction n'y répondait pas ou répondait à côté ? Combien de fois avons-nous entendu « cette question ne relève pas de la compétence des délégués du personnel » (cf ci-après) ? Avec des réponses de ce genre, on a un peu l'impression que la direction prend les DP pour des bûches !

La rédaction vous informe sur les rédacteurs

Si vous ne le savez pas déjà, une vingtaine de rédacteurs-trices ont été nommés courant de l'été pour effectuer les appels d'offres de l'agence avec prise effective de poste au 1^{er} octobre 2018. Ce qui implique que les ingénieurs devront apprendre à travailler avec les rédacteurs-trices pour lancer leurs appels d'offres. Comme

nous avons eu des salariés surpris par cette nouvelle façon de travailler, nous l'avons signalé à la direction, qui met en doute notre parole... et qui ne voit pas ce qu'elle peut répondre puisque, selon elle, tout le monde est informé. Eh bien il semble que non, d'où notre question sur la nouvelle organisation qui s'installe dans chaque

direction à l'arrivée de ces nouveaux métiers ! Et bien nous lui soufflons l'idée de faire un flash d'information spécial, qui nous changerait des flashes d'information à la gloire de RH2020 !

Fonction de rédacteur : la direction ne met pas la charrue avant les bœufs

Malgré que la direction n'ait pas affiché les promos au mérite de cette année, les DP CFDT ont su que les fiches de postes pour les rédacteurs-trices ont été retoquées pour l'exercice 2018. Comme la description de l'emploi repère n'existe pas encore, nous l'avons signalé et on nous a répondu que le « Comité des Métiers » (si ! si ! ça existe), qui s'est réuni le 23/10, devrait d'ici bientôt incessamment sous peu transmettre cette description qui sera rattachée à l'avenant de la convention de travail.

C'est bien heureux car elle sera utile pour la rédaction de ces fiches de postes rédacteurs, qui seront traitées entre décembre 2018 et mars 2019 !



LOA vélo... nan mais ALLO-A !



Les DP s'inquiètent de l'éventuelle suppression de la possibilité d'acheter un vélo par location avec option d'achat (LOA), pour bénéficier des conditions qu'offre l'ADEME

(http://intrademe.si.ademe.intra/jcms/rec_13370/locatio-n-de-velo-avec-option-d-achat?fromCa-dicSearch=true).

En effet, il est possible que cette aide soit considérée comme un avantage aux yeux d'Oncle Picsou. Mais alors, pourquoi ne pas en informer tous les salariés avant qu'il ne soit trop tard ?

La direction nous répond, dans son compte-rendu, que « le régime social de ce type de financement doit être précisé. Les enjeux sont peu importants mais il faut préciser ce point. ». Alors si c'est si peu important, autant continuer à appliquer la mesure aux salariés qui la demandent !

Et dans l'optique d'une modification de cette disposition, car il n'est pas question de suppression pour autant, la direction pourrait en informer tous les salariés avant qu'il ne soit trop tard ?

Fairway : le coût du TOC (Tag-Ours-Cocktail)

Devant l'insistance (polie) des DP pour connaître les coûts de l'ours en plastique et des agapes de l'inauguration des locaux de FAIRWAY y compris les tags sur cartons, la direction répond que « cette question ne relève pas de la compétence des délégués du personnel. ». Des délégués du personnel peut-être pas mais du personnel tout entier si !, à qui cette même direction offre une augmentation de 0,1% en 2018, en disant qu'elle ne peut pas faire plus...

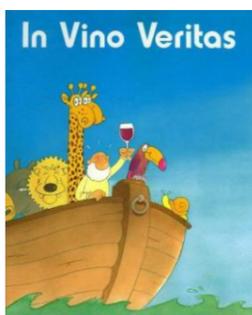
Dans un souci de transparence vis-à-vis des salariés, nous les informons que l'inauguration de FAIRWAY aurait coûté autour de 15.000 EUR, cocktail et tags compris, et l'achat de l'ours polaire fait de déchets plastiques autour de 35.000 EUR, soit près de 50.000 EUR au total, si nos informations sont bonnes.

Sans critiquer cette dépense qui peut relever à la fois des bonnes manières (on invite le ministre à boire un

coup dans nos nouveaux locaux) et de la bonne cause (soutien à la lutte contre la prolifération des déchets en mer), ces dépenses apparaîtront toujours excessives dans un contexte de pénurie de moyens et de personnel.

Et on se pose la question de savoir pourquoi la direction tient tant à cacher cette dépense...

Sécurité à Fairway : en matière d'enfumage, c'est « In Buro Veritas »



Depuis l'arrivée à FAIRWAY, la direction refuse que les locaux syndicaux soient fermés à clé, arguant qu'il s'agit d'un problème de sécurité, en s'appuyant sur un avis du Bureau Veritas, en référence à un arrêté datant de... 1992, et relatif à l'incendie et au désenfumage. Il paraît que cette préconisation a été confirmée « oralement » à la direction, suite à la question DP du mois de septembre. Cette réponse orale de Veritas serait-elle de... l'enfumage ?

En effet, dans l'immeuble, les sections syndicales des autres entreprises ont droit à des locaux qui ferment à clé, et seraient donc gravement en danger en cas d'incendie. Veritas en est-il informé ? Logiquement, les DP reviennent à la charge et redemandent à la direction de bien vouloir justifier sa décision de laisser les locaux syndicaux ouverts à tous les vents (et à tous les salariés). Pour éteindre l'incendie qui couve, la direction va demander à Veritas de confirmer par écrit son avis.

Fairway toujours : la direction tente de faire tomber les syndicats dans le panneau (syndical)

La pose des panneaux syndicaux à FAIRWAY ne convient pas aux syndicats car ces panneaux sont situés dans des zones peu visibles et peu accessibles par les salariés alors qu'ils devraient être placés de manière à permettre à l'ensemble des salariés de lire leur contenu. Dans les couloirs qui mènent aux toilettes peut-être ? Par ailleurs, les DP demandent qu'un affichage supplémentaire soit installé au niveau de la DICO.

La direction répond favorablement à une partie seulement de la requête, mais ne s'engage pas à multiplier les panneaux. Précisons que ces affichages servent aussi à la direction à afficher ses propres informations, dont certaines sont imposées par le code du travail (médecin du travail, assistante sociale, etc.). En planquant les panneaux, la direction ne s'aperçoit même pas qu'elle ne peut pas

faire connaître ses propres informations aux salariés : campagne RH2020, liste des promotions, etc. ! Ah oui, c'est vrai, la liste des promos n'est plus affichée à cause du RGPD...

Charte de déontologie : une vraie pépite pour les DP !

Cela va sans doute devenir un « marronnier » (sujet récurrent dans le journalisme) mais il faut reconnaître que ce texte de charte semble être une source d'inspiration inépuisable pour les DP !

La charte de déontologie : ou comment dire de manière absconse ce qui peut être dit simplement !

Le 1^{er} sujet concerne la prise de parole en public. Si on a bien compris lorsque vous êtes interrogés sur vos missions dans un cadre professionnel (une mission) vous êtes de fait porte-parole de l'Agence et tout ce que vous n'aurez pas dit sera retenu contre vous ! Mais sachez aussi que vous avez un devoir de loyauté envers

votre employeur : donc si sur un réseau social ou un article de presse quelconque vous (vous) êtes présenté comme travaillant à l'ADEME... alors tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous !

Sachez aussi que vous ne pourrez/devrez pas aller travailler chez un prestataire à qui vous avez attribué des fonds, et ce, pendant un laps de temps de... 3 ans, ni plus ni moins. Cela va sans dire tant ça paraît logique, mais ça va mieux en le disant, surtout quand c'est le code pénal qui le dit !

Nous avons relevé encore d'autres exemples, un poil contradictoires, ou qui demandent des explications et

avons donc demandé à la direction d'éclaircir notre lecture.

Elle nous a rassuré en nous disant que **cette charte** n'était pas un avenant au contrat de travail, mais une annexe au règlement intérieur et qu'elle **n'était rédigée que pour rappeler les « bons » comportements.**

Toutefois, elle va demander aux rédacteurs de cette charte qu'il soit développé un mode opératoire pour l'illustrer et aider à la compréhension de certains articles, certains, et c'est peu dire, étant difficilement compréhensibles par le *Vulgum pecus Ademis*.

Une fiche de paie bien indigeste

Vous avez tous pu remarquer que votre fiche de paie de septembre ressemblait à un roman tellement elle avait de pages. Cela est dû à l'indemnisation que nous avons perçue, pour compenser l'exonération des cotisations chômage que nous ne versons pas, pour équilibrer l'augmentation de la CSG intervenue par ailleurs. Vous suivez toujours ?

Si tout va bien, la direction nous a promis de vous expliquer tout cela en novembre, avec le taux personnalisé de l'impôt qui va apparaître bientôt sur nos bulletins de paie pour le prélèvement à la source.

Alors ouvrez l'œil ! et n'hésitez pas à revenir vers vos DP préférés si quelque chose vous chiffonne.



Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 29 novembre 2018

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLE
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)